



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les parlementaires soutiennent les élus locaux œuvrant pour la forêt et le bois !

Les forêts représentent une richesse économique, touristique et environnementale pour les Hautes-Alpes. Au vu des enjeux, les Communes forestières ont convié les parlementaires du département à une rencontre le 10 décembre 2018. A cette occasion les préoccupations des élus des Communes forestières ont été partagées.

A l'invitation de Jean-Claude Dou, Président des Communes forestières, les parlementaires des Hautes Alpes ont partagé, ce lundi 10 décembre, les préoccupations des élus des Communes forestières.

Pascale Boyer, Députée de la première circonscription, Claire Bouchet représentant Joël Giraud, Député de la deuxième circonscription, en présence de Chantal Eymeoud, Maire d'Embrun, Vice-Présidente de la Région et Marc Viostat, Vice-Président des Communes forestières et du Département, ont pris la mesure des enjeux de la forêt et du développement de la filière bois dans le département. La Sénatrice Patricia Morhet-Richaud, a été excusée, retenue en dernière minute au Sénat pour présenter l'un de ses amendements.

Avec plus de 230 000 ha, la forêt des Hautes-Alpes fait partie de l'économie et de l'identité du département. Les 450 entreprises du bois constitue un tissu économique dynamique. Plus de 30 % des forêts appartiennent aux communes qui sont le premier récolteur de bois à destination des entreprises de la filière.

Fort de l'adhésion de nombre de communes des Hautes-Alpes Jean-Claude Dou a rappelé le rôle de représentation et d'accompagnement du réseau des communes forestières sur les sujets forêt bois portés par les élus locaux.

Déplorant les difficultés budgétaires récurrentes de l'Office national des forêts, synonymes de nouvelles suppressions de postes à venir, Jean-Claude Dou a expliqué le refus des Communes forestières, si le projet de l'Etat aboutissait, de voir transiter les recettes des ventes de bois des communes par cet opérateur, qui pénaliserait d'autant la trésorerie des communes. *« Il n'appartient pas aux petites communes du monde rural d'assurer la trésorerie d'un établissement public national, soit-il en difficulté financière ! ».*

Au moment où l'Etat engage une mission interministérielle sur l'établissement ONF et débute une indispensable réflexion sur son modèle économique, les élus des Communes forestières entendent formuler à l'Etat leurs propositions de refondation de la gestion des forêts communales, dans les prochains mois.

Rappelant l'action des Communes forestières, pionnières dans les démarches de valorisation locale, en circuit court de la ressource bois, les perspectives de poursuite du développement du bois énergie ont été dressées.

Enfin les Communes forestières se réjouissent de l'essor de l'utilisation du bois certifié Bois des Alpes™ dans la construction et encouragent l'Etat à poursuivre son soutien.

La décision récente de la Préfecture, d'octroi d'un bonus aux projets utilisant du Bois des Alpes™, dans le soutien que l'Etat apporte aux communes rurales via sa dotation d'équipement rural a été saluée.

Les Communes forestières se félicitent que leur proposition, soutenue par les parlementaires, ait pu, à l'instar d'autres départements dans les Alpes, être reprise par Madame la Préfète.

Les Communes forestières remercient de leur écoute les parlementaires à l'occasion de cet échange qui marque le début d'une collaboration renforcée et qui est à poursuivre sur les sujets relatifs à la forêt et à la valorisation de ses ressources.

Le réseau des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Voir le site internet <http://www.ofme.org/communes-forestieres>

Contact :

Communes forestières des Hautes-Alpes

Avenue Justin Gras, 05200 EMBRUN

Contact presse :

Isabelle DESMARTIN / Tél. 04 42 65 78 14 / isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Sur place : Caroline GALLES / Mobile 06 30 42 69 94 /

caroline.galles@communesforestieres.org